

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la Ville

Vie associative

REF : VIEASSOC2009018

Signataire : CS/SEK/RH

OBJET : Appel à projets « Aubervilliers solidaire avec le monde pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement »

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2251-1 et L. 2251-3,

Vu le budget 2009,

Considérant la volonté municipale de soutenir les acteurs locaux qui œuvrent pour la solidarité internationale et de promouvoir les objectifs du millénaire pour le développement,

Considérant l'appel à projets « Aubervilliers solidaire avec le monde pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement », pour une somme globale de 5.000 Euros,

Considérant que le jury a sélectionné sept projets et propose de verser une somme identique à tous les lauréats,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer 710 euros (sept cent dix euros) à chacune des associations suivantes, lauréates de l'appel à projets « Aubervilliers solidaire avec le monde pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement » :

- Association Dioungo Keneya
- Union des Travailleurs immigrés tunisiens (UTIT)
- Mission Itinérante Médicale d'Afrique (MIMA)
- Association pour le développement de Niangana Thiédel
- Union Bassadzinoise en France
- Banakro Agriculture au Mali
- Centre de Santé Communautaire pour l'Union de Confiance des ressortissants de Sélifély et Kalinioro (CSCOM).

La dépense est inscrite au budget communal à l'imputation 002/6574/025.

Le Maire.